



Curateur familial, père curateur de sa fille

Par Visiteur

Ma question est :
une maman peut-elle déssaisir le père curateur de
sa fille pour méconnaissance du comportement schizophrénique de sa fille?

je suis la mère d'une fille de 26 ans schizophrène . C'est toujours moi qui ai assuré le suivi psychiatrique de ma fille avec l'équipe de santé
J'avais mis ma fille sous curatelle renforcée d'Etat .

Lors d'une mutation du père en Martinique , il fallait changer de curateur et donc j'ai donné mon accord pour que mon époux soit le curateur de notre fille et aussi pour l'impliquer dans l'handicap psychique.

Il se trouve que le père veut garder avec lui sa fille et veut m'éjecter pour qu'il puisse mener sa vie comme il l'entend , d'autant plus qu'il a des relations avec sa collègue de bureau .

J'ai adressé une lettre au juge de tutelle pour déssaisir mon époux du rôle de curateur familail et demandé au Juge de désigner un curateur d'Etat comme avant, car j'ai constaté qu'il n'arrive pas à faire gérer l'AAH de notre fille qui a des dépenses inconsidérées alors qu'avec le curateur d'Etat , ce dernier lui posait des repères auxquels elle se maintenait.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

J'ai adressé une lettre au juge de tutelle pour déssaisir mon époux du rôle de curateur familail et demandé au Juge de désigner un curateur d'Etat comme avant, car j'ai constaté qu'il n'arrive pas à faire gérer l'AAH de notre fille qui a des dépenses inconsidérées alors qu'avec le curateur d'Etat , ce dernier lui posait des repères auxquels elle se maintenait.
Vous ne pouvez faire une telle demande.

La seule possibilité que vous avez est de saisir effectivement le juge des tutelles afin de lui signaler que le curateur ne respecte pas ses devoirs ou manque gravement à ses obligations.

Seul le juge décidera des mesures à prendre et de la possibilité ou non de désister le curateur, vous ne pouvez formuler d'injonction.

Cordialement